Pour tout assassin d’un enfant : perpétuité réelle !

écrit par Jacques Martinez | 9 février 2025

Qui souhaite la libération d’un monstre aux 5 victimes dont une fillette martyrisée, violée, tuée et re-violée !

écrit par Jacques Martinez | 26 août 2023

Qui souhaite la libération d'un monstre aux 5 victimes dont une fillette martyrisée, violée, tuée et re-violée !

écrit par Jacques Martinez | 26 août 2023

Démoralisé par l'allongement à perpétuité de la liste des prénoms d'enfants des plus innocents à qui un ou une ou des coupables ont ôté la vie… Et depuis vendredi, tragiquement, le prénom d'une gamine de 11 ans, collégienne dans l'Essonne, a été ajouté à cette liste sans fin : Louise !

Pour ces assassins de mineurs, quelles qu'en soient les

circonstances et quel qu'en soit l'état physique ou psychiatrique du ou des reconnus coupables, je souhaite, et je ne dois pas être le seul, qu'une fois, le ou les auteurs reconnus coupables -définitivement, c'est-dire après appel ou recours-, **ils soient donc condamnés à la perpétuité RÉELLE, c'est-à-dire comme, par exemple, aux États-Unis, SANS AUCUNE POSSIBILITÉ -pour bonne ou mauvaise tenue durant leur peine à vie !- de réduction du temps d'incarcération même pour malad**ie.

Pourquoi la perpétuité plutôt que la peine de mort ?
Parce que, selon moi, il y a deux inconvénients à la peine de mort :
-1/ L'angoisse du condamné ne dure pas longtemps : une fois le refus de grâce présidentielle signé, il était -selon mes souvenirs- exécuté dans les 24 à 48 heures, et, lui-même ne le savait qu'à son réveil à l'aube de son exécution donc un mal-être, pour lui, de quelques heures…
– 2/ et là réside mon opposition à la peine de mort : si même des années après, on a la preuve que la justice s'est trompée, il est impossible de ramener « l'accusé à tort » à la vie alors que, même après 20 ans de prison on peut l'indemniser largement, du moins, financièrement… En prévoyant, simple idée, un gros « loto » pour chaque année passée en prison… Et non l'indemnité ridicule de 50 000 euros/an (soit un très petit loto !) remise au malheureux Patrick Dills pour avoir été injustement reconnu coupable du meurtre de deux enfants en 1986 -et donc qui aurait pu être condamné à mort (abolie en 1981) et exécuté.

D'ailleurs à sa libération après 18 ans d'incarcération, Patrick Dills avait évoqué le… Loto mais avec une toute autre expérience vécue durant toute sa vie d'ado et de jeune adulte :

« *J’aurais préféré ne pas toucher un centime et ne pas avoir vécu toutes ces galères. Ce n’est pas un pactole comme on en décroche au Loto. Ce que j’ai vécu ne se chiffre pas. »(…)« Je peux avoir des coups de blues, notamment quand je pense à toutes ces années que l’on m’a volées. J’ai été incarcéré entre 16 et 32 ans ; cette partie-là, on ne me la rendra jamais. On ne reconstitue pas une cigarette qui s’est consumée.* » D’autant qu’il a subi des agressions sexuelles durant cette détention injuste.

En revanche, il est des assassins incontestablement coupables genre Jean-Claude Romand : comme le titre Sud-Ouest, « de l’ »imposture » au quintuple meurtre familial » puisqu’il a, méticuleusement, assassiné… simplement pour qu’ils n’apprennent qu’il leur avait menti toute sa vie par son poste de médecin à l’OMS !- ses deux enfants en… bas-âge, son épouse, puis, après avoir déjeuné (!!!) avec eux, ses parents ! Et ce déchet de notre société, après 23 ans seulement de prison (soit même pas 4 ans et 2 mois d’incarcération par membre assassiné de sa… famille !), est sorti libre en 2022 -certainement sous une autre identité que lui a offerte notre État de droit, voire un autre… visage, il a peut-être pu se marier et avoir d’autres enfants… Mais, pour les parents…?) (*1)*

Le 15 septembre 2024, RR était revenu sur la remise en liberté de ce quintuple assassin -deux infanticides, un uxoricide (mot remplacé par les associations féministes par « féminicide ») et deux parricides- sous le titre : « *Et cette dame se vante d’avoir fait libérer Romand, tueur de toute sa famille !* » Cette dame étant Véronique Sousset, ancienne directrice de la prison où était détenu ce monstre. Pourvu, pour elle -et les victimes !-, que ce Romand à brûler ne recommence pas…

–**Autre méritant « perpét' » : Nordahl Lelandais,** condamné à la réclusion criminelle à perpétuité en 2022, pour enlèvement, séquestration et meurtre de Maëlys, 8 ans, en août 2017. Mais qui, comme cette crevure de Jean-Claude Romand, risque fort de ressortir au bout des 22 ans dits « de sûreté » généreusement prévus par ceux qui non seulement abolirent la peine de mort mais « guillotinèrent » la réclusion à perpétuité ! Et ces amis d'assassins et adorateurs de gens aux mains trempés dans le sang, dois-je vous rappeler leurs noms : François Mitterand et l'avocat -ayant défendu des criminels toute sa… vie- Robert Badinter !

-Même perpétuité réelle pour Patrick Tissier, l'Ogre de Perpignan en prison depuis plus de 30 ans pour au moins trois meurtres accompagnés de viols et que nous avons déjà dénoncé : voir RR du 26 août 2023.

Cas opposé aux précédents : l'assassin multirécidiviste, Guy Georges, reconnu coupable d'au moins 9 assassinats après viols de jeunes femmes entre 1976 et 1997, et admissible à la libération conditionnelle depuis mars 2020. Lui est le seul -à ma connaissance- à avoir pris une décision de « ne jamais sortir de prison » ! **(2)**

Pour ma part, si j'en avais les moyens financiers en gagnant, pourquoi pas ? un gros lot, Loto ou Euromillions !- je créerais une organisation qui retrouverait la trace de tous ces assassins « libérés grâce à Badinter » après à peine 22 ans d'incarcération !
On se demande pourquoi les peines ne sont pas prononcées pour chaque victime ! Aux États-Unis, pour trois victimes, le triple assassin est condamné à « trois peines à perpétuité… (avec cette précision que je trouve à la fois « ridicule » mais importante pour les familles)… consécutives » ! Ainsi, chaque victime a été reconnue… victime ! En France, que le violeur fasse une

ou vingt victimes, sa peine ne pourra dépasser 20 ans ! Soit un an par… victime ! Il devrait être condamné à « 20 fois 20 ans… consécutifs » !!! Cela en refroidirait beaucoup ! Ils se feraient soigner dès le premier viol (20 ans) ou le second (40 ans) !!! À partir de trois, ce serait le suicide carcéral !

Donc avec mon association que je baptiserai peut-être :

« *Mouvement des Mères et Pères d'enfants condamnés à perpétuité* » afin que cela donne en abrégé :

« *MERE-PERE'PÉTUITÉ* »

J'organiserais des liens avec les fonctionnaires des administrations judiciaire, pénitentiaire, policière - dans lesquelles nombreux sont ceux qui pensent comme moi- afin de savoir…

-1/sous quelle identité tel détenu à perpétuité pour l'assassinat de mineurs est sorti de détention,

-2/sous quel visage -car la chirurgie « esthétique » peut avoir été utilisée avant la remise en liberté !- ,

-3/à quelle adresse il allait habiter !

Et j'organiserai un réseau permettant de le retrouver - même à l'étranger- afin d'envoyer sur place des « amis » simplement pour lui faire savoir que nous l'avons retrouvé et lui rappeler sa… « perpétuité ».

Le harcèlement étant répréhensible, le site internet sur lequel tout le monde -dont les familles des victimes- pourrait voir « les souvenirs de voyage » rapportés par mes « amis voyageurs », serait domicilié sinon dans un paradis fiscal, du moins dans un paradis sidéral… hors territoire français !

Ainsi cet assassin serait certain d'être « à perpétuité » sous surveillance -même s'il change d'adresse- et sans savoir ni où, ni quand, il sera « observé » puis son image diffusée sur le net !

Si cette idée peut servir à un prochain gagnant -avant moi !- d'un gros lot, gagnant qui veuille la mettre en pratique, qu'il n'hésite pas ! Par ces lignes, je l'y autorise !

Jacques MARTINEZ, journaliste, à RTL, de stagiaire à chef d'édition des informations de nuit (1967-2001), pigiste à l'AFP, le FIGARO, le PARISIEN…

-

(1) https://www.sudouest.fr/justice/jean-claude-romand-de-l-imposture-au-quintuple-meurtre-familial-2959994.php

-(2) Guy Georges a pris une décision de repentance vis-à-vis des familles de ses victimes pour le mal impardonnable et inexcusable qu'il leur a fait ! Oui, le seul qui (contrairement à Romand ou à l'autre crevure de Lelandais « libérable » vers 2040) ait fait la promesse de ne jamais demander de remise en liberté et donc de rester en prison jusqu'à sa mort !

Il a en effet affirmé :

« Je vais m'infliger une peine. Je ne sortirai jamais de prison, vous serez tranquilles. Quoi qu'il arrive maintenant, je ne recommencerai jamais et même si vous ne l'acceptez pas, je demande encore pardon. »